

MUNICIPALITÉ HÉBERTVILLE

Matricule F 1762-21-7762	F.G.	229,95 \$
Madame Béatrice Hudon	T.M.	298,20 \$
Adresse immeuble : rue Méty, Hébertville	T.S.	32,56 \$
Cadastre du Québec : 4685595	F.R.	20,00 \$
Circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est	F.C.	5,00 \$
	TOTAL	* 585,71 \$

Matricule F 2158-40-9507	F.G.	229,95 \$
Monsieur Éric Bouchard	T.M.	1422,43 \$
Adresse immeuble : 148, rue de la Montagne, Hébertville	T.S.	9,14 \$
Cadastre du Québec : 4685135	F.R.	20,00 \$
Circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est	F.C.	5,00 \$
	TOTAL	* 1686,52 \$

MUNICIPALITÉ LABRECQUE

Matricule F 3293-27-8910	F.G.	229,95 \$
Monsieur Auguste Lemieux	T.M.	228,27 \$
Adresse immeuble : Chemin des Vacanciers, Labrecque	T.S.	0
Cadastre du Québec : 5850135	F.R.	0
Circonscription foncière de Chicoutimi	F.C.	5,00 \$
	TOTAL	* 463,22 \$

MUNICIPALITÉ LAMARCHE

Matricule F 3611-12-5806	F.G.	229,95 \$
Monsieur Sandro Bell	T.M.	1676,68 \$
Adresse immeuble : 625, Domaine Bouchard, Lamarche	T.S.	0
Cadastre du Québec : 6412539	F.R.	20,00 \$
Circonscription foncière de Chicoutimi	F.C.	5,00 \$
	TOTAL	* 1931,63 \$

Les montants dus pour chacun des dossiers sont calculés en date du 17 avril 2026.

* Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date, de même que des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

NOTE IMPORTANTE – Pour éviter la vente d'un immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Si le paiement est fait par voie électronique, il appartient à la personne concernée, d'une part, de s'informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts, pénalité et frais et, d'autre part, d'en informer la MRC (en faisant clairement la preuve du paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Donné à Alma, ce 9^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-six (2026).

Alain Coudé

Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint